



Les travaux de la semaine passée



DELEGATION PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Session ordinaire 2020 du Conseil de l'Europe



En sa qualité de membre suppléant de la délégation parlementaire du Conseil de l'Europe, Jacques LE NAY s'est rendu à Strasbourg pour la première partie de la Session ordinaire 2020 de cette institution européenne, chargée de veiller au respect des droits humains dans ses 47 pays membres.

À l'Assemblée parlementaire, le sénateur a porté la position de la délégation Française sur :

- ❑ **la liberté des médias aujourd'hui menacée** : « *Les menaces sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes sont devenues si nombreuses, récurrentes et graves, qu'elles mettent en danger non seulement le droit des citoyens d'être correctement informés, mais aussi la stabilité et le bon fonctionnement de nos sociétés démocratiques* ». Une résolution a été adoptée dans ce sens.
- ❑ **une procédure complémentaire entre le comité des ministres et l'Assemblée du Conseil de l'Europe afin de faciliter les sanctions en cas de violation par un État membre de ses obligations statutaires** : Jacques LE NAY a soutenu cette proposition. L'Assemblée s'est félicitée de l'intensification du dialogue et des contacts avec le Comité des Ministres en vue de mettre en place une procédure complémentaire conjointe entre les deux organes statutaires du Conseil de l'Europe en réponse à une violation grave par un État membre de ses obligations statutaires. Elle a réitéré qu'une telle procédure renforcera la capacité de l'Organisation à « réagir plus efficacement » dans de telles situations et « renforcera l'impact de toute mesure à prendre à la fois vis-à-vis de l'État membre concerné et de l'Organisation dans son ensemble.
- ❑ En revanche, en ce qui concerne **l'obligation des États membres « de garantir la non-discrimination sur le lieu de travail, y compris celle motivée par la religion et les croyances »**, Jacques LE NAY a défendu la position française qui considère que « *la Convention est déjà suffisamment étayée et protectrice si l'on s'en réfère à la jurisprudence active de la CEDH, pour qu'il ne soit besoin de plus de rigidités* ».

Ce projet de recommandation n'a pas été adopté par l'Assemblée.

AU PARLEMENT

Bioéthique



Les sénateurs ont examiné en première lecture le projet de loi relatif à la bioéthique. [en savoir plus](#)

Au cours de l'examen en séance publique les sénateurs ont notamment :

- ❑ **adopté, avec modifications, l'extension de l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules,**
- ❑ **rejeté l'autorisation d'autoconservation de gamètes sans raison médicale,**
- ❑ **adopté avec modifications l'accès aux origines des personnes conçues par un recours au don,**
- ❑ **modifié l'établissement de la filiation d'un enfant issu d'une procédure d'assistance médicale à la procréation (AMP) par un couple de femmes,**
- ❑ **donné une portée pleine et entière à l'interdiction de la gestation pour autrui (GPA) en France,**
- ❑ **adopté l'instauration d'un statut de donneur d'organes,**
- ❑ **rétabli l'interdiction de la création d'embryons transgéniques et la limitation de l'interdiction de création d'embryons chimériques,**
- ❑ **confirmé l'extension à titre dérogatoire, du délai limite de développement in vitro des embryons surnuméraires à 21 jours pour la mise en œuvre de recherches sur le développement embryonnaire au stade de la gastrulation,**
- ❑ **confirmé la réintroduction de la technique du « bébé-médicament »,**
- ❑ **confirmé l'ouverture de la possibilité de tests génétiques en première intention dans le cadre du dépistage néo-natal,**
- ❑ **confirmé la suppression de l'introduction d'une clause de conscience spécifique pour les professionnels de santé en matière d'interception médicale de grossesse (IMG),**
- ❑ **autorisé les femmes accouchant en France à faire conserver le sang et les tissus du cordon ombilical, à leur frais.**

L'ensemble du projet de loi fait l'objet d'un scrutin solennel le 4 février.

Questions d'actualité au Gouvernement



Le 29 janvier, les sénateurs ont interrogé le Gouvernement ([voir la vidéo](#)) à l'occasion de la séance de questions d'actualité.

Le Premier ministre Edouard PHILIPPE a été interpellé sur « **projet de loi retraites et l'avis du Conseil d'Etat : que fait le Gouvernement ?** ». Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur a été interrogé sur « **l'affaire Mila** ». Christelle DUBOS, secrétaire d'état auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, a quant à elle été interpellée sur le **Coronavirus**.

Les **chiffres du chômage**, la **sécurité**, la **politique de gestion de l'eau** et le **Brexit** font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif.

Mardi 4 février 2020**À 14 heures 30 :**

- Explications de vote des groupes puis scrutin solennel sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la bioéthique (texte de la commission, [n° 238, 2019-2020](#))

À 15 heures 45 et le soir :

- Proposition de loi tendant à assurer l'effectivité du droit au transport, à améliorer les droits des usagers et à répondre aux besoins essentiels du pays en cas de grève, présentée par M. Bruno RETAILLEAU et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, [n° 281, 2019-2020](#)) (demande du groupe Les Républicains)

Mercredi 5 février 2020**À 15 heures :**

- Questions d'actualité au Gouvernement

À 16 heures 30 :

- Sous réserve de son dépôt, examen d'une proposition de création d'une commission spéciale sur le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique

- Désignation des 21 membres de la commission d'enquête sur les problèmes sanitaires et écologiques liés aux pollutions des sols qui ont accueilli des activités industrielles ou minières, et sur les politiques publiques et industrielles de réhabilitation de ces sols

De 16 heures 30 à 20 heures 30 :

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, relative aux enfants franco-japonais privés de tout lien avec leur parent français à la suite d'un enlèvement parental, présentée par M. Richard YUNG et plusieurs de ses collègues ([n° 29, 2019-2020](#))

- Proposition de loi relative à la sécurité sanitaire, présentée par M. Michel AMIEL et les membres du groupe LaREM (texte de la commission, [n° 279, 2019-2020](#))

Jeudi 6 février 2020**À 9 heures :**

- Désignation des 37 membres de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique

De 9 heures à 13 heures :

- Proposition de loi visant à instaurer un droit effectif à l'accès à l'énergie et à lutter contre la précarité énergétique, présentée par M. Fabien GAY et plusieurs de ses collègues ([n° 260, 2018-2019](#))

- Débat sur le thème : « L'organisation d'un référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris est-elle une exigence démocratique ? »

De 14 heures 30 à 18 heures 30 :

- Proposition de loi relative à la simplification et à la modernisation de la propagande électorale, présentée par M. Emmanuel CAPUS et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, [n° 267, 2019-2020](#))

- Débat sur le thème : « le foncier agricole : les outils de régulations sont-ils toujours pertinents ? »

**Suspension des travaux en séance plénière :
du lundi 10 au dimanche 16 février 2020**

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN

E-mail : j.le-nay@senat.fr

Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthé
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateur parlementaire
Okba MERABET

Tél : 06 31 48 21 80 – E-mail : j.le-nay@senat.fr

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET – Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY – Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan
Conception et réalisation : Laurence FANE – laurence.fane@orange.fr